

DOSSIER COMPTABLE

00F275 - SAS 2B-TP

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF

	Valeurs au 30/09/23		Valeurs au 30/09/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	120,13	120,13		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	2 000,00	876,72	1 123,28	-1 789,95
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	173 249,96	107 643,81	65 606,15	87 634,60
Autres immobilisations corporelles	218 616,49	59 996,46	158 620,03	96 551,27
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	12 158,50		12 158,50	12 148,50
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	40,00		40,00	
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 906,62		6 906,62	1 506,62
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	413 091,70	168 637,12	244 454,58	199 630,94
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				8 325,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 234,00		2 234,00	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	405 757,62		405 757,62	355 685,39
Autres créances (3)	50 574,62		50 574,62	37 038,64
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	236 993,52		236 993,52	155 497,86
Charges constatées d'avance (3)	6 350,97		6 350,97	5 101,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	701 910,73		701 910,73	561 648,14
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 115 002,43	168 637,12	946 365,31	761 279,08

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

letipie *carpene*



CERFRANCE

DOSSIER COMPTABLE

00F275 - SAS 2B-TP

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF

	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	273 587,67	131 012,51
SITUATION NETTE	284 587,67	142 012,51
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	284 587,67	142 012,51
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	170 948,99	179 321,82
Emprunts et dettes financières diverses (3)	103 721,36	130 114,57
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	217 686,54	138 896,53
Dettes fiscales et sociales	169 087,05	136 167,35
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	333,70	34 766,30
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	661 777,64	619 266,57
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	946 365,31	761 279,08
(1) Dont à plus d'un an	90 222,67	119 473,02
(1) Dont à moins d'un an	571 554,97	499 794,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Identifié conforme

"2B-TP"
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZA La Brane, Route de Gardères à GER (64530)
R.C.S. de PAU : n° 828 111 757

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée générale décide de distribuer l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT Euros et SOIXANTE-SEPT Centimes (273 587,67 €), à titre de dividendes.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 273,59 € par action, soit :

- à Monsieur Guillaume BRU : la somme de 191 511,37 €
- à Madame Anne-Sophie BARATS : la somme de 82 076,30 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 13 mai 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT Euros et SOIXANTE-SEPT Centimes (273 587,67 €), soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes soit avant le 15 juin 2024.

Ces prélèvements s'élèvent à :

Associés	Dividende brut distribué	Prélèvements sociaux	Prélèvement non libératoire impôt sur le revenu	Dividende net à percevoir	Dividende à déclarer
Guillaume BRU	191 511,37 €	32 939,90 €	24 513,30 €	134 058,17 €	191 511,37 €
Anne-Sophie BARATS	82 076,30 €	14 117,10 €	10 505,70 €	57 453,50 €	82 076,30 €

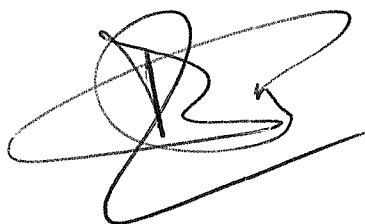
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende versé
30/09/2022	131 012,51 €
30/09/2021	48 438,78 €
30/09/2020	27 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Guillaume BRU



Désignation de l'entreprise		SAS 2B-TP		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
				2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 120	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO			
	Installations gales, agenct*, aménagts des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR				
		[Dont Composants M3]	KS	168 861	KT	KU	5 689			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	168 861	KT	KU	5 689		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	22 674	KW	KX	14 046		
		Matériel de transport *		KY	121 475	KZ	LA	89 031		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 299	LC	LD	917		
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes		LK		LL	LM				
	TOTAL III		LN	320 308	LO	LP	109 684			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T			
Autres participations		8U	12 149	8V	8W	10				
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS	40				
Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 507	IU	IV	5 400				
TOTAL IV		LQ	13 655	LR	LS	5 450				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	336 083	ØH	ØJ	115 134				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	2 120	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agenct et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
			IT	1 300	MJ	1 300	MK	173 250	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers	IU		MM		MN	36 721	MO	
		Matériel de transport	IV	36 825	MP	36 825	MQ	173 681	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	8 215	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY	38 125	NG	38 125	NH	391 866	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	12 159	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	40	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 907	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	19 105	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	38 125	ØL	413 092	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2B-TP					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 30/09/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....				-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 2B-TP							Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	330	PF	667	PG		PH	997	
TOTAL I			RK	330	RM	667	RN		RO	997	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	81 226	QA	27 221	QB	803	QC	107 644	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	3 424	QE	4 050	QF		QG	7 474	
	Matériel de transport		QH	48 114	QI	22 888	QJ	23 514	QK	47 488	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 358	QM	1 677	QN		QO	5 035	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	136 122	QV	55 836	QW	24 317	QX	167 640	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	136 452	ØP	56 502	ØQ	24 317	ØR	168 637	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			NY			NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 2B-TP Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF		
		UG	UG	UH		
		UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : <u>SAS 2B-TP</u>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	6 907	UV		UW	6 907			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	405 758		405 758					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 699		3 699					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	38 348		38 348				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	8 528		8 528						
Charges constatées d'avance		VS	6 351		6 351						
TOTAUX		VT	469 590	VU	462 683	VV	6 907				
RENVUOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	30 268		30 268					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	140 681		50 458		90 223			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	217 687		217 687						
Personnel et comptes rattachés		8C	24 235		24 235						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 220		25 220						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	49 100		49 100					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	66 054		66 054					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 477		4 477					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	103 721		103 721						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	334		334						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	661 778	VZ	571 555		90 223				
RENVUOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	60 980	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : SAS 2B-TP		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 30/09/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	273 588
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	6 477		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG	1 848		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	45		
	Amendes et pénalités		WJ	45		XX			
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*					XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	88 320
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes particuliers, impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	370 278
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WU	
Régimes particuliers, impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts :								XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5
	ZFU-TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)			déficit (II moins I)			XI	370 278
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	370 278
								XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2B-TP		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
Provisions pour dépréciation *			9B		9C
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B-TP</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	131 013			Dividendes	ZE	131 013	
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I			ØF	131 013			Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZH	131 013	
								TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7	163 000			YQ	52 728		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	253 309		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8				XQ	239 430		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	59 998		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	13 751		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	220 199		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	786 688		
	- CFE, CVAE							YW	3 721		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS				9Z	8 088		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX	11 809		
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	405 019		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	140 178		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *			XP					ZR		
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 2B-TP						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations *	1	PELLE KOMATSU PW	1 300	803		497	
	2	RENAULT TRAFIC EA	11 325	8 844		2 481	
	3	BMW X4 DT-153-QB	25 500	14 670		10 830	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	40 000	39 503	39 503			
	2	10 500	8 019	8 019			
	3	17 500	6 670	6 670			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			54 192			
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2B-TP Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	1 12,80 %	2	.
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI)	1		
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	1		

- 1 Entreprises soumises à l'IS
- 2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 5 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2B-TP</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 2B-TP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/10/2022.....		et clos le :30/09/2023.....	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	7
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 354 088
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 354 088
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	22
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	22
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	993 636
Variation négative des stocks		OQ	8 325
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	222 937
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	342
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	1 225 240
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	1 128 871
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 128 871
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 354 088
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR	/ / / / / / / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

8 2 8 1 1 1 7 5 7 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2B-TP

ADRESSE (voie)

Route de Gardères

CODE POSTAL

64530

VILLE

GER

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BARATS Prénom(s) Anne-SophieNom marital BRU % de détention 30,0000 Nb de parts ou actions 300,00Naissance : Date 11/03/1989 N° Département 65 Commune TARBES Pays FranceAdresse : N° 1970 Voie chemin de l'AguillouCode Postal 64530 Commune GER Pays FranceTitre (2) MR Nom patronymique BRU Prénom(s) GuillaumeNom marital % de détention 70,0000 Nb de parts ou actions 700,00Naissance : Date 23/09/1988 N° Département 11 Commune CARCASSONNE Pays FranceAdresse : N° 1970 Voie chemin de l'AguillouCode Postal 64530 Commune GER Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET : 8 2 8 1 1 1 7 5 7 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B-TP

ADRESSE (voie) Route de Gardères

CODE POSTAL 64530 VILLE GER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe SA (2023) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	82811175700021	4312A
SAS 2B-TP Route de Gardères 64530 GER	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

€

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	370 278
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	54 192
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500€ durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	42 500
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	327 778
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		327 778
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	45	10 613
SINISTRE ENEDIS	749	
VALEUR COMPTABLE ELEMENTS ACTIFS CEDES	13 808	
PRODUITS CESSIONS ELEMENTS ACTIFS		68 000
Total	14 602	78 613

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
	TOTAL	

